

ARAS Jura-Nord Vaudois

Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal

Mercredi 29 septembre 2021 à 20 h 15

Grande salle de l'Abergement

Présidence : Mme Sophie Dumoulin

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Communes présentes : Arnex-sur-Orbe, Ballaigues, Baulmes, Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bofflens, Bonvillars, Bretonnières, Bullet, Chamblon, Champagne, Champvent, Chavannes-le-Chêne, Chavornay, Cheseaux-Noréaz, Concise, Corcelles-près-Concise, Cronay, Croy, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Giez, Grandevent, Juriens, L'Abergement, La Praz, Le Lieu, Les Clées, Lignerolle, Mathod, Mauborget, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Montcherand, Mutrux, Novalles, Onnens, Orbe, Orges, Pomy, Rances, Romainmôtier-Envy, Rovray, Sainte-Croix, Sergey, Suscévaz, Tévenon, Treycovagnes, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Rances, Valeyres-sous-Ursins, Vallorbe, Vaulion, Villars-Epeney, Vugelles-La Mothe, Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Communes excusées : Agiez, Chêne-Pâquier, Grandson, L'Abbaye, Provence.

Communes absentes : Le Chenit, Orzens, Premier, Suchy, Ursins.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation des membres ou suppléants
4. Approbation des procès-verbaux des 9 et 29 juin 2021
5. Communication de la Présidence
6. Communication du Comité de direction
7. Budget 2022 ARAS Jura-Nord vaudois
 - Présentation du budget 2022 ARAS JUNOVA et rapport de la Commission de gestion
 - Adoption du préavis no 1/2021 : Budget de fonctionnement pour l'année 2022
8. Préavis d'installation pour la législature 2021 – 2026 et rapport de la Commission de gestion
 - Adoption du préavis 2/2021 : Délégation des compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR ARAS JUNOVA ;
 - Adoption du préavis 3/2021 : Rémunération des membres du CODIR ARAS JUNOVA ;
 - Adoption du préavis 4/2021 : CI Indemnités et jetons de présence des membres du Bureau et Commissions
9. But optionnel AFPT Zone Bleue « Augmentation de la subvention »
 - Présentation du préavis et rapport de la Commission
 - Adoption du préavis 5/2021 : AFPT Zone Bleue relatif à l'augmentation de la subvention
10. Divers et propositions individuelles

1. Accueil

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée de la part de la Municipalité de l'Abergement. Vu les directives covid actuelles le Bureau du Conseil a pris la décision d'annuler l'apéritif qui était prévu en fin de séance. Le quorum étant atteint avec 63 communes présentes, Mme la Présidente ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentation des membres ou suppléants

Les délégués suivant/e/s sont assermenté/e/s :

Mmes Vesna Bozovic de Chamblon, Valérie Cavin de Donneloye, Sylvie Di Dario de Cheseaux-Noréaz, Ghyslaine De Blaireville de Mutrux, MM. Gilles Bioley de Fiez, Stéphane Brodbeck de La Praz, M Patric Martin de Belmont-sur-Yverdon.

4. Approbation des procès-verbaux des 9 et 29 juin 2021

Le procès-verbal du 9 juin 2021 est approuvé à la majorité (7 abstentions, pas d'avis contraire)

Le procès-verbal du 29 juin 2021 est approuvé à la majorité (2 abstentions, pas d'avis contraire)

5. Communication de la Présidence

Mme la Présidente n'a pas de communication particulière.

6. Communication du Comité de direction

M. Ruchet informe que le Codir n'a eu qu'une séance jusqu'à ce jour. Une séance de conseil RAS avec Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz aura bientôt lieu, des éléments seront transmis lors du prochain CI du mois de mai.

7. Budget 2022 ARAS Jura-Nord vaudois

- **Présentation du budget 2022 ARAS JUNOVA et rapport de la Commission de gestion**

M. Claude Ecuyer (Novalles) lit le rapport de la commission. Mme la Présidente le remercie ainsi que la commission pour leur travail puis elle ouvre la discussion : M. Serge Willenegger (Onnens) demande où se situent les guichets de proximité, M. Borgeaud informe que la liste est sur le préavis en page 2 (La Vallée de Joux, Ste-Croix, Grandson, Yvonand et Vallorbe) et que dans certaines situations les assistants sociaux se déplacent à domicile. Il n'y a pas d'autre question.

- **Adoption du préavis no 1/2021 : Budget de fonctionnement pour l'année 2022**

Mme la Présidente parcourt le budget chapitre par chapitre.

M. Guy Labarraque (Mauborget), demande en quoi consiste le budget Réceptions. La Direction souhaite remercier le personnel qui n'a pas pu se réunir depuis longtemps à cause de la pandémie (le budget passe de 7000.- en 2021 à 8700.- en 2022).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est fermée et Mme la Présidente soumet **le budget 2022 au vote.**

- Vu le préavis 1/2021 Budget de fonctionnement pour l'année 2022,
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal décide :

d'adopter le budget 2022 de l'ARAS JUNOVA tel que présenté pour ses buts principaux et optionnels

But principal : unanimité moins 1 avis contraire

But optionnel Zone bleue : unanimité moins 1 abstention

But optionnel Accueil familial de jour Yverdon-les-Bains et Région : unanimité moins 1 abstention

8. Préavis d'installation pour la législature 2021 – 2026 et rapports de la Commission de gestion

- **Adoption du préavis 2/2021 : Délégation des compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR ARAS JUNOVA ;**

Mme Anne Moulinneuf (les Clées) lit le rapport. Mme la Présidente la remercie ainsi que la commission pour leur travail puis elle ouvre la discussion.

Mme Khadija Roethlisberger (Tévenon) demande si le montant de 50'000.- est le même montant que pour la dernière législature. M. Ruchet répond par l'affirmative et ajoute que les 50'000.- supplémentaires sont soumis à l'autorisation de la commission de gestion.

M. Cédric Nussbaumer (Fontaines-sur-Grandson) demande si c'est 50'000.- par cas ? M. Ruchet répond qu'effectivement, c'est par cas. M. Stéphane Brodbeck (La Praz) souhaite savoir ce qui a motivé le Codir à proposer la somme de 50'000.-

M. Ruchet répond c'est la même somme à la commune d'Yverdon-les-Bains par exemple et également durant la dernière législature pour l'ARAS Junova.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est fermée et Mme la Présidente soumet au vote **le préavis 2/2021 Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR ARAS JUNOVA**

- Vu le préavis 2/2021 : Délégation des compétences et pouvoirs spéciaux des membres du CODIR ARAS JUNOVA
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal décide

1. d'autoriser le Codir ARAS Junova à engager des dépenses supplémentaires imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas au maximum. Cette somme peut être majorée de CHF 50'000.- par les compétences de la commission de gestion : unanimité moins 6 abstentions.

2. d'accorder au CODIR ARAS Junova une autorisation générale de plaider devant toutes instances judiciaires en tant que défenderesse que comme demanderesse : unanimité moins 6 abstentions.

• **Adoption du préavis 3/2021 : Rémunération des membres du CODIR ARAS JUNOVA**

Mme Géraldine Welter (Sergey) lit le rapport de la commission. Mme la Présidente la remercie ainsi que la commission pour leur travail puis elle ouvre la discussion.

Mme Nicolina Gallizia (Corcelles-près-Concise) demande s'il est possible d'augmenter les montants proposés.

M. Serge Willenegger (Onnens) demande s'il y a une estimation du nombre d'heures que cela demande à la Présidence. M. Ruchet estime à une dizaine d'heures par mois.

La séance est suspendue durant 15 minutes afin que Mme Gallizia puisse discuter avec la commission de gestion.

A la reprise de la séance, Mme Gallizia lit sa proposition d'amendement :

Je demande par le biais de cet amendement, vu le développement des affaires et l'engagement du Codir, que le forfait annuel du Codir soit augmenté de 1'000.- chacun.

Mme la Présidente ouvre la discussion. M. Labarraque (Mauborget) demande en quoi consistent les frais de représentation. M. Ruchet explique qu'il y a parfois des frais de repas, par exemple pour inviter une personne de l'Etat qui vient visiter le CSR.

M. Gilles Bioley (Fiez) remarque qu'il y a une hiérarchie dans les forfaits, il demande s'il ne faudrait pas aussi les augmenter de façon proportionnelle.

M. Ruchet propose de laisser les sommes telles qu'elles sont proposées dans le préavis.

Mme Khadija Roethlisberger (Tévenon) remarque qu'il n'y a pas de vacation prévue et suggère qu'il faudrait une proposition plus aboutie.

M. André Gallandat (Démoret) fait remarquer que l'acceptation de l'amendement modifierait le budget.

M. Ruchet recommande de refuser l'amendement et que le Codir prépare un projet.

M. Stéphane Costantini affirme qu'il y a autant de façons de faire que d'associations. Il estime que l'on doit savoir, comme élu, qu'il y a une part qui n'est pas payée. Il soutient la proposition de M. Ruchet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente ferme la discussion et soumet l'amendement au vote :

L'amendement proposé par Mme Nicolina Gallizia, qui demande une augmentation de 1'000.- par membre du codir est refusé à l'unanimité moins 3 abstentions, aucun avis favorable.

Mme la Présidente soumet au vote le **préavis 3/2021 : Rémunération des membres du CODIR ARAS JUNOVA**

- Vu le préavis le **préavis 3/2021 : Rémunération des membres du CODIR ARAS JUNOVA**
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins 1 abstention.

D'autoriser les rémunérations suivantes

Forfait annuel

Président ARAS	CHF 3'000.00
Vice-président ARAS	CHF 1'500.00
Membres CODIR ARAS	CHF 1'000.00
Vice-président ARAS, présidence section AJOVAL	CHF 1'500.00
Membres CODIR ARAS, section AJOVAL	CHF 1'000.00

Débours

Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km CHF 0.70 /km

Remboursement des frais de représentation selon pièces justificatives

- **Adoption du préavis 4/2021 : CI Indemnités et jetons de présence des membres du Bureau et Commissions**

M. Stéphane Costantini (Vallorbe) lit le rapport de la commission. Mme la Présidente le remercie ainsi que la commission pour leur travail puis elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet le préavis 4/2021 au vote.

- Vu le préavis le **préavis 4/2021 : CI Indemnités et jetons de présence des membres du Bureau et Commissions**
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité moins 1 abstention :

De fixer les indemnités et jetons de présence du Bureau du Conseil intercommunal (CI) ARAS Jura-Nord vaudois et des Commissions comme suit :

Législature 2021 - 2026

Bureau CI ARAS JUNOVA Par séance distincte (ARAS et section AJOVAL)

Président/e CHF 200.00

Secrétaire CHF 200.00

Bureau CI et Commissions Par heure

Membres Bureau et Commissions (hors AG) CHF 35.00

Délégués des Communes Néant - rétribués par les communes (y compris frais de déplacement)

Frais de déplacement

Applicable aux membres du Bureau CI et Commissions Selon le barème de l'Etat de Vaud

9. But optionnel AFPT Zone Bleue « Augmentation de la subvention »

- **Présentation du préavis et rapport de la Commission**
- **Adoption du préavis 5/2021 : AFPT Zone Bleue relatif à l'augmentation de la subvention**

Mme Erica Sjöqvist Müller (Montagny-près-Yverdon) lit le rapport. Mme la Présidente la remercie ainsi que la commission pour leur travail puis elle ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. Mme la Présidente soumet le préavis 5/2021 au vote.

- Vu le **préavis 5/2021 : AFPT Zone Bleue relatif à l'augmentation de la subvention.**
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil intercommunal décide à la majorité moins 5 abstentions et 2 avis contraires :

Une augmentation de la subvention à l'Association en faveur des personnes touchées par la toxicomanie (AFPT) Zone Bleue de CHF 1.00 par habitant dès 2022.

10. Divers et propositions individuelles.

Mme la Présidente informe que la prochaine séance de Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 4 mai 2022 à Yverdon-les-Bains.

La séance est levée à 21.35

Sophie Dumoulin
Présidente

Françoise Messer
Secrétaire